

« PARTENARIATS » OU MARCHES DE DUPES ?

Des 2016, la Normandie devra remettre à plat un certain nombre de « partenariats » établis auparavant entre chacune des deux demi-régions normandes et certaines des régions extérieures qui leur étaient contigües . Une des conséquences négatives de la division normande était en effet que les « partenariats » en question étaient dès le départ engagés sur des bases pénalisantes pour celles-ci vu le faible poids qui était le leur, prises isolément Ce déséquilibre entraînait naturellement un déséquilibre à notre détriment concernant les retombées censées résulter de ces partenariats

Parmi ces « partenariats » engagés au cours des dix années passées nous prendrons 3 exemples pour montrer que ceux-ci se sont résumés à des marchés de dupes contractés par les deux régions normandes

Le soit- disant projet « Axe-Seine » consiste essentiellement pour l'ex Haute Normandie (c'est le concept de la « Normandie utile » cher aux Parisiens) a servir de boulevard maritime pour le « Grand-Paris » afin que celui-ci puisse, par un accès à la mer, jouer dans la cour des grands dans la compétition des grandes métropoles mondiales . Qu'a obtenu en échange la Normandie ? Des promesses faites par MrPhilizot « Délégué interministériel au développement la Vallée de la Seine » de réaliser certains équipements de ce « boulevard maritime » comme la LNPN ,la liaison Serqueux -Gisors, le contournement routier de Rouen etc..Le CPIER (Contrat de Plan Interrégional Etat Régions) Vallée de Seine signé à Rouen le 25 Juin dernier par Mr Mayer-Rossignol a montré ce que valaient les promesses de Mr Philizot. En effet ce CPIER qui devait indiquer notamment le montant de l'implication de l'Etat dans le financement de ces investissements classés « priorités nationales » (dont le total s'élève à 10 milliards €) a montré au contraire que celui-ci se désengageait massivement de ce financement en y participant d'une manière dérisoire (219 millions€ pour les 3 régions de l'Axe-Seine et pour 6 ans!)

Examinons brièvement par ailleurs deux autres exemples de « partenariats » contractés, ceux-là, par la Basse Normandie. Depuis l'origine, on le sait dans le domaine des partenariats interrégionaux Mr Beauvais a toujours privilégié comme son prédécesseur Duron ceux de la Basse Normandie avec la Bretagne au point que certains élus de Caen ont parlé du « tropisme breton » de Mr Beauvais.

En effet aussitôt après son accession à la présidence de la Basse Normandie en Avril 2008 Mr Beauvais poursuit l'intégration de la Basse Normandie dans le Pôle de compétitivité agro-alimentaire breton « Valorial » décidée le 4 Mars précédent par Philippe Duron .Un des objectifs premiers des Pôles de compétitivité est ,on le sait, de « labelliser » un certain nombre de projets innovants lesquelles labellisations entraînent des retombées positives en matière d'activité économique et d'emploi pour les territoires concernés . Or cette procédure de labellisation est menée par une instance dépendante bien sûr de l'organe de gouvernance du « Pôle Valorial » détenu par les Bretons qui tout naturellement privilégient leurs propres candidats. Un premier inventaire comparatif des projets labellisés selon leur localisation territoriale

établit déjà ce constat . Dès que ce premier inventaire sera complété il sera publié.

Le cas de figure qui vient d'être évoqué est illustré d'une manière particulièrement éloquente par l'intégration de la Basse-Normandie dans le « Pôle Mer Bretagne » décidée par Mr Beauvais dès le début de son second mandat . En effet le 27 Septembre 2010 dans les locaux de l'Institut des Techniques de la Mer (INTECHMER) de Cherbourg Mr Beauvais signait avec Hervé Moulinier Président du Pôle Mer Bretagne l'intégration de la Basse-Normandie au sein de cette structure. Mr Beauvais ,pour des raisons que l'on comprend présentait cette décision sous l'aspect d'un « partenariat » d'égal à égal .Quelques années après, le bilan comparatif des retombées du Pôle Mer établit que l'un des deux partenaires est plus « égal » que l'autre . En effet le Pôle Mer Bretagne qui fait périodiquement le point sur la liste des projets labellisés en indiquant leur localisation géographique le montre d'une façon éloquente :

-Sur les 184 projets collaboratifs innovants labellisés par le « Pôle Mer Bretagne » 8 ont pour porteur de projet un acteur bas-normand et 2 ou celui-ci est co-porteur de projet.

-Sur les 18 formations maritimes ayant fait l'objet d'une labellisation ,une seule est bas-normande

-Enfin, sur les 11 projets s'inscrivant dans le « Programme des Investissements d'avenir » aucun n'est bas-normand

Même si l'on introduit quelques éléments pondérateurs dans la comparaison afin qu'elle soit rigoureuse, on est contraints de constater un déséquilibre massif concernant les retombées du Pôle Mer Bretagne au détriment de la Basse Normandie .

Ces trois exemples montrent que les partenariats mis en œuvre par les deux régions normandes à l'époque où elles étaient séparées leur ont été lourdement préjudiciables .

Dans la mesure où la Normandie réunifiée décidera dès 2016 la poursuite de ceux-ci il lui importera de ré-écrire de nouvelles règles du jeu les concernant afin de faire en sorte que ces partenariats signifient autre chose que ce qu'ils sont actuellement c'est à dire des marchés de dupes.

